



MAIRIE DE
GOMMECOURT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du lundi 7 septembre 2020 à la mairie à 19h15

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), M. Patrick Hérouin (2^{ème} adjoint), Mme Laetitia Bouin, Mme Audrey Cattus, Mme Stella Hébert Le Bronec, Mme Sylvie Michanol Breton, Mme Clara Momencau, Mme Nadine Viers Ducros, M. Ramzi Ben Mansour, M. Didier Bertolo, M. Olivier Fouquereau et M. Arnaud Thomas

Absents excusés : M. Sylvain Cosnier, M. François Macaire qui donne pouvoirs à M. Gérard Solaro

Mme Stella Hébert Le Bronec est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Désignation des délégués de la commission impôts
- 2) Création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 3) Contrat triennal 2020/2022
- 4) Choix du maître d'œuvre pour la restauration des vitraux de l'église
- 5) Avancement des commissions
- 6) Questions diverses

1. Désignation des délégués de la commission impôts

Monsieur le Maire dit qu'il faut proposer 24 personnes comme représentants à la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants). La direction des finances publiques désignera 12 représentants parmi les personnes proposées (6 titulaires et 6 suppléants). Actuellement, seulement 19 personnes sont d'accord pour faire partie de cette commission. Le conseil municipal doit approuver la liste des personnes qui sera transmise à la direction des finances publiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité dont 1 pouvoir, approuve la liste des personnes ci-dessous pour représenter la commune à la commission communale des impôts directs :

Mme Roselyne Bocquiaux, Mme Laetitia Bouin, Mme Clara Momencau, Mme Sylvie Michanol, Mme Nadine Viers, M. Didier Bertolo, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau, M. Arnaud Thomas, Mme Marie-Françoise Lefort, M. Pierre Grand, M. Mouloud Abdedou, M. Laurent Fernandez, M. Jean-Pierre Philippe, Mme Jacqueline Lemercier, Mme Marie Favre, M. Edouard Klubla, Mme Murielle Lisse, M. Eric Lisse.

2. Création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire dit que la secrétaire de mairie Mme Bertolo Rachel peut bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, il faut pour cela créer l'emploi. Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur territorial

Grade : rédacteur principal de 1^{ère} classe : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Cette délibération concernant son épouse, M. Didier Bertolo ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 1 pouvoir

APPROUVE la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64.

3. Contrat triennal 2020/2022

M. le Maire dit que les montants du contrat triennal ont augmenté et qu'il faut de ce fait procéder au vote du nouveau programme. Il dit qu'il souhaitait mettre en place deux contrats triennaux successifs durant le mandat, le premier consacré à la voirie et le second à la sécurité routière. Il dit que depuis il a appris que les travaux de sécurité routière sur les routes départementales font l'objet d'un programme supplémentaire. Il espère que ce dispositif sera reconduit dans les années à venir, cela permettra de consacrer le deuxième contrat triennal à la réfection et la mise en place de trottoirs.

Le conseil municipal à l'unanimité, dont un pouvoir,

DECIDE de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales.

La subvention s'élèvera à 246 950 euros hors taxes soit 70% du montant de travaux subventionnables de 352 785 euros hors taxes.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

M. le Maire dit que l'état du pont commun à Gommecourt et Sainte-Geneviève-Lès-Gasny ne devrait pas nécessiter de travaux. Une étude est en cours afin de le confirmer.

M. Fouquereau dit que l'un des virages du CV3 est très abîmé.

M. le Maire dit qu'il y avait un programme d'aide financière spécial pour la réfection des routes qui relient deux voies départementales, il espère que ce programme sera reconduit afin de pouvoir en profiter pour la réfection de cette voie.

4. Choix du maître d'œuvre pour la réfection des travaux de l'église

Monsieur le Maire dit qu'il faut que le conseil municipal se prononce sur le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des vitraux de l'église.

Mme Noiriél propose d'effectuer cette mission pour un montant forfaitaire provisoire de 5 236.15€ HT.

Ce montant représente 10% du cout des travaux évalués à 52 361€ HT hors reprises structurelles. Le forfait sera définitif une fois que l'estimation du cout prévisionnel des travaux sera définitive.

Le Conseil municipal, à l'unanimité dont 1 pouvoir,

Approuve le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par Mme Noiriél pour les travaux de restauration des vitraux de l'église pour un montant provisoire de 5 236.15€ HT.

Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce contrat.

5. Avancement des commissions

M. le Maire dit qu'il souhaite que la commission sécurité routière et la commission bulletin municipal se réunissent rapidement, la première pour valider la limitation à 30 kms/heure dans le bourg et examiner les problèmes de stationnement, la seconde pour élaborer le bulletin municipal de septembre.

6. Questions diverses

M. le Maire dit que la rentrée scolaire s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, avec une nouvelle enseignante pour la maternelle. Il dit que des lavabos autonomes ont été installés dans les deux classes élémentaires afin que les élèves puissent se laver les mains régulièrement sous la surveillance des enseignantes. L'ouverture des fenêtres a été modifiée afin d'améliorer l'aération des classes.

Ces travaux ont été faits afin de répondre aux normes du protocole sanitaire du covid 19.

M. le Maire dit que les travaux de création du réseau d'assainissement collectif du hameau de Tripleval vont nécessiter la fermeture de la route entre Clachaloze et Bennecourt pendant 8 mois. Seuls les bus pourront circuler à certaines heures. Une déviation par Limetz-Ville sera mise en place.

Mme Viers demande pourquoi l'assainissement est fait à Tripleval et pas à Clachaloze.

M. le Maire rappelle que l'assainissement est de la compétence de la CCPIF, il dit que Clachaloze devrait être la prochaine étape, il dit que les travaux à venir ne concernent que le centre de Tripleval, ils ne concernent pas les maisons en sortie du village.

M. Solaro dit que le stop au croisement de la Grande Vignette a été déplacé au croisement de la Petite Vignette.

M. Solaro dit que le tracteur tondeuse est en panne, que le cout de la réparation est de 2 500€ et que le cout de rachat d'un matériel neuf est de 17 000€.

Il dit que la saison étant pratiquement terminée, la décision du rachat ou de la réparation peut être reportée. Il dit que s'il y a rachat de matériel, il souhaiterait que cela soit du matériel neuf.

M. Solaro dit que les employés communaux ont installé une barrière à l'entrée du chemin du marais, que cela n'a pratiquement rien coûté à la commune car ils ont utilisé des matériaux qui

se trouvaient au garage communal. Il dit que le dépôt d'amiante qui se trouvait sur ce chemin a été enlevé par la Communauté de communes.

M. Solaro dit que les poubelles jaunes destinées aux EMR qui ne sont pas aux normes ne seront plus ramassées, une information sera faite aux habitants dans le bulletin municipal afin que les personnes qui ont une pastille sur leur poubelle aillent en racheter une à la Communauté de communes à Freneuse. Il rappelle qu'en outre les sacs qui ne sont pas dans les poubelles ne seront plus ramassés à compter du 1er janvier prochain.

M. Solaro dit que lorsqu'il y a des gros orages la place Charles de Gaulle est inondée. Il dit qu'il doit rencontrer la personne de Véolia qui s'occupe de l'entretien des avaloirs, qu'il faudrait certainement faire curer les puisards, mais que le problème vient aussi de l'eau qui descend de la rue du Temple et que cela nécessitera peut-être des travaux.

M. Solaro dit qu'il a été informé par la communauté de communes que la réunion publique prévue sur la fibre optique à Gommecourt était remplacée par un rendez-vous en live sur le site « Yvelines fibre » afin que les habitants puissent échanger avec les opérateurs, un courrier va être adressé aux habitants afin de les informer.

M. Ben Mansour dit que Mme Malvina Viers souhaiterait utiliser la salle communale pour l'atelier théâtre du lundi soir. M. le Maire dit qu'il en est d'accord mais qu'il faut qu'elle lui adresse une demande écrite.

Mme Bocquiaux rappelle la représentation théâtrale qui aura lieu samedi 12 septembre à 20h30 à la salle communale.

M. Hérouin dit que le SIERB a signé un contrat de décarbonatation et de mise en place de réducteurs, pour cela l'installation d'une station est nécessaire, les travaux devraient être terminés dans deux ans.

M. Ben Mansour espère que cela n'affectera pas le caractère potable de l'eau.

M. Hérouin dit qu'un rendez-vous a eu lieu avec le conseil départemental à Clachalozé pour la mise en place de quatre écluses et un coussin.

Dans un premier temps des écluses amovibles vont être prêtées par le conseil départemental afin d'analyser les comportements des automobilistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h

Délibération n°1 :	« Désignation des délégués de la commission impôts »
Délibération n°2 :	« Création d'un emploi de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe »
Délibération n°3 :	« Contrat triennal 2020/2022 »
Délibération n°4 :	« Choix du maître d'œuvre pour les travaux de l'église »

Roselyne Bocquiaux

Laetitia Bouin

Ramzi Ben Mansour

Didier Bertolo

Audrey Cattus

Stella Hébert Le Bronec

Olivier Fouquereau

Patrick Hérouin

Arnaud Thomas

Sylvie Michanol Breton

Clara Momenceau

Gérard Solaro

Nadine Viers